



## RECAPITULATIF DES AIDES DU CDSA 49 AUX ASSOCIATIONS SPORT ADAPTE 49

Pour vous aider lors de l'organisation ou la participation à une manifestation sportive, le Comité Départemental de Sport Adapté du Maine et Loire met à votre disposition plusieurs types d'aides : humaines, financières ou matérielles.

### **IMPORTANT :**

Ces aides ne sont pas cumulables sur la même manifestation.

Une demande doit être envoyée au CDSA (téléphone, mail ou courrier) en remplissant le document type disponible sur le « Kit Association ».

#### • **Championnat Départemental**

Lorsque vous organisez un championnat départemental, le CDSA vous soutient :

- **Financièrement** : à hauteur de 100€ et vous fournit en trophées ou médailles (quantité à transmettre)
- **Humainement** : un salarié du Comité sera présent pour la vérification des licences, le respect du règlement et veiller au bon déroulement de la compétition
- **Matériellement** : vous pouvez demander le matériel disponible au CDSA (liste jointe). Nous vous le mettons à disposition avec une caution de 150€.

#### • **Championnat Régional**

Lorsque vous organisez ou participez à un championnat régional, le CDSA vous soutient :

- **Humainement** : vous pouvez demander la présence d'un salarié sur la journée (ou une partie de la journée). Son rôle doit être bien défini.
- **Matériellement (organisation)** : vous pouvez demander le matériel disponible au CDSA (liste jointe). Nous vous le mettons à disposition avec une caution de 150€
- **Matériellement (participation)** : pour toutes participations à un Championnat Régional, le CDSA met à votre disposition le minibus sans facturation des kilomètres réalisés seulement une souscription d'assurance.

#### NB :

Lorsque vous organisez un championnat régional, la Ligue vous soutient :

- **Financièrement** : vous fournit en trophées ou médailles (quantité à transmettre)
- **Humainement** : le Conseiller Sportif Régional vous aide en amont du Championnat et sera présent pour la vérification des licences, le respect du règlement et veiller au bon déroulement de la compétition

- **Championnat de France**

Lorsque vous participez à un championnat de France, le CDSA vous soutient :

- **Financièrement** : le CDSA vous rembourse 25€ par sportif et par cadre\*.

*\*sur la base de 1 cadre pour 3 sportifs en sport individuel, et 1 cadre pour 5 sportifs en sport collectif.*

- **Matériellement** : pour toutes participations à un Championnat de France, le CDSA met à votre disposition le minibus sans facturation des kilomètres réalisés seulement une souscription d'assurance.

Lorsque vous organisez un championnat de France, le CDSA vous soutient, transmettez vos demandes et vos besoins.

Le CDSA étudiera votre demande aussi bien humaine, que financière ou matérielle.

- **Rencontre Amicale**

Pour toutes demandes pour une rencontre amicale, transmettez-nous votre projet et vos besoins.

Le CDSA étudiera votre demande aussi bien humaine, que financière ou matérielle.